

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00434

LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'ENQUETE PARCELLAIRE EN VUE D'ACQUERIR LES TERRAINS POUR LA CREATION D'UN BASSIN D'EAUX PLUVIALES EN AVAL DE LA ROUTE DE LA MERLANCHONIERE A SAINT-PAUL-EN-JAREZ

Le Bureau communautaire a été convoqué le 07 octobre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 35

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 37

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT



DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2016

LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'ENQUETE PARCELLAIRE EN VUE D'ACQUERIR LES TERRAINS POUR LA CREATION D'UN BASSIN D'EAUX PLUVIALES EN AVAL DE LA ROUTE DE LA MERLANCHONIERE A SAINT-PAUL-EN-JAREZ

Saint-Etienne Métropole a engagé un schéma directeur des eaux pluviales à l'échelle de son territoire et une étude spécifique sur le Gier pour définir la stratégie à mettre en œuvre en matière de gestion des eaux pluviales tout en participant à la réduction du risque d'inondation.

Au niveau du bourg de Saint-Paul-en-Jarez, de nombreux travaux de réseaux ont été réalisés en 2013/2014 avec pour principaux objectifs :

- la mise en séparatif de l'assainissement au niveau :
 - de la rue Basse sur 80 m ;
 - de la route du Mont sur 570 m ;
 - de la RD 7 sur 150 m ;
 - de l'impasse des Sillons sur 165 m ;
 - de la rue du Pêcheur et de la rue de la Croix Mailloux ;
- la suppression de déversoirs d'orage ;
- le délestage du réseau pluvial principal, raccordé sur La Grand'Croix, par création d'un nouveau réseau pluvial permettant un rejet des ruissellements dans leur bassin versant naturel.

Ces travaux ont conduit à la création d'un nouvel exutoire pluvial.

Le nouveau collecteur pluvial est en attente au niveau de la route de la Merlanchonnière et se rejette dans un fossé longeant la voirie et dirigé vers le cours d'eau le Dorlay. Les apports pluviaux importants en sortie de ce busage, la section réduite et la forte pente du fossé ont créé des érosions importantes endommageant la route de la Merlanchonnière. Des travaux provisoires ont été réalisés récemment pour limiter l'impact des écoulements et sécuriser la structure de la voirie.

Afin de limiter l'impact de ce rejet d'eaux pluviales, Saint-Etienne Métropole prévoit la réalisation d'un bassin de rétention au niveau du quartier de la Merlanchonnière.

D'un point de vue qualitatif, l'ouvrage de gestion des eaux pluviales sera paysagé et, de par sa conception, permettra une décantation des matières en suspension. Il est également envisagé la création d'un dégrilleur et une cloison siphonide permettant de retenir les éléments les plus grossiers en provenance du lessivage des voiries.

L'impact qualitatif du rejet sera d'autant plus faible que les travaux de mise en séparatif réalisés ont permis la suppression de déversoirs d'orage et de leur rejet polluant par temps de pluie.

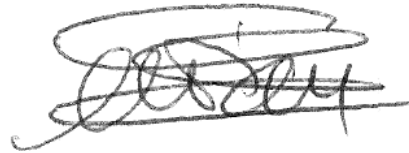
En ce qui concerne l'implantation de l'ouvrage de gestion des eaux pluviales, plusieurs terrains ont été prospectés et étudiés en phase études préliminaires. Ainsi c'est la parcelle n°BB10, emplacement réservé à cet effet au PLU présentant moins de contraintes en terme de desserte par le réseau et en terme d'étanchéité d'ouvrage (pas d'écoulements parasites captés par les terrassements), qui a été retenue comme lieu d'implantation du bassin.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le lancement d'une procédure d'utilité publique sur la parcelle BB10 sur la commune de Saint-Paul-en-Jarez et le lancement conjoint de l'enquête parcellaire.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU